



M. DAVIAUX Daniel

Aussac-Vadalle, le 05 février 2026

Objet : Révision de votre loyer au 01 janvier 2026

Monsieur,

Conformément aux dispositions du bail signé entre nous le 09 août 2025, la valeur de votre loyer est indexée sur l'évolution de l'Indice de Référence des Loyers de l'INSEE du 2^{ème} trimestre de chaque année.

Récemment publié, cet indice s'établit désormais à 146,68.

La formule de calcul de votre loyer est la suivante :

$$\frac{\text{Loyer hors charges} \times \text{Nouvel indice de Référence des Loyers}}{\text{Ancien Indice de Référence des Loyers}}$$

En conséquence, le montant de votre nouveau loyer indexé est de :

$$347,58 = 344 \times 146,68 / 145,17$$

Cette augmentation prend effet au 01/01/2026.

Je reste à votre entière disposition pour de plus amples renseignements.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Adjointe au Maire,

Régine LIOT

